

[Assurance des entreprises](#) / [Entrepreneurs en construction](#)

Entrepreneur en construction



Intact Assurance peut cautionner votre projet

Entrepreneur général ou sous-traitant, vous projetez la construction d'un bâtiment privé ou public et souhaitez que le client que vous sollicitez vous fasse confiance dès le départ.

Intact Assurance peut cautionner votre projet, quelle que soit son envergure. Nous pouvons aussi vous fournir un cautionnement pour obtenir une licence de la Régie du Bâtiment du Québec et/ou dispenser la garantie sur des bâtiments résidentiels neufs*.

Informez-vous sur nos types de cautionnements pour :

- l'exécution de travaux
- une soumission, une lettre d'intention
- le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux
- la correction des déficiences, les défauts de construction

* Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer.